



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
21 novembre 2023

**Séance du 24/11/2023**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre novembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
6

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
9

**Représentés** : Dominique PIGANEAU, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michel HERNANDEZ

### Délibération n°D\_2023\_055 OLD salle communale Jean-François AILHAUD : choix de l'entreprise

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du  
lundi 20 novembre 2023,  
le Conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois.**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage, et après concertation avec l'Office National des Forêts, il doit être procédé à l'abattage d'arbres aux abords de la salle communale Jean-François AILHAUD et du restaurant communal.

Ces OLD s'inscrivent dans le cadre du programme que mène la commune depuis 2017 et sont nécessaires afin de sécuriser les bâtiments communaux. Pour mémoire également, ces travaux sont financés à hauteur de 80% au titre du Fonds Vert.

4 entreprises ont été sollicitées et ont fourni un devis chiffré.

- SUD ABATTAGE (Château-Arnoux)	=	8 950.00€ HT
- SARL ENTREPRISE MACAGNO (Puy Ste Réparate)=		15 000.00€ HT
- LES JARDIGNOIS (Digne-les-Bains)	=	16 680.00€ HT
- TRAVAUX & ENVIRONNEMENT (Les Mées)	=	18 750.00€ HT

Il conviendra donc de choisir l'entreprise qui aura en charge les travaux et d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
**- VALIDE** le programme de travaux d'abattage des arbres aux abords de la salle

- communale Jean-François AILHAUD et du restaurant communal,  
- **CHOISIT** l'entreprise SARL SUD ABATTAGE sise à Château-Arnoux pour un montant de 8 950.00€ HT,  
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le...28 NOV. 2023**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/11/2023 004-210401097-20231124-D_2023_055-DE